



<input checked="" type="checkbox"/>	Trading – Interest Rate Derivatives	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Trading – Equity and Index Derivatives	<input type="checkbox"/>	Technology
<input type="checkbox"/>	Back-office – Futures	<input type="checkbox"/>	Regulation

CIRCULAIRE
14 février 2006

**CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU
GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (CGB)
MODIFICATION DU SEUIL DE QUANTITÉ CACHÉE**

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) désire vous informer qu'à compter du **20 février 2006**, le seuil de quantité cachée pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB) sera modifié comme suit pour tenir compte de l'évolution des conditions de marché :

INSTRUMENT DÉRIVÉ	SEUIL ACTUEL DE QUANTITÉ CACHÉE	NOUVEAU SEUIL DE QUANTITÉ CACHÉE
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB)	25 contrats	50 contrats

Les seuils de quantité cachée sont fixés par la Bourse selon la liquidité du marché. Cette fonction donne aux participants agréés la flexibilité d'exposer des portions pré-déterminées séquentielles d'un ordre entier de plus grande taille. Les quantités cachées permettent une exécution efficiente des ordres de plus grande taille sans perturber l'offre et la demande du marché.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le service Opérations de marché au (514) 871-7871 ou 1 888 693-6366.

Richard Bourbonnière
Vice-président, Opérations de marché

Circulaire no : 036-2006